

**CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE****PROCES-VERBAL****10ème séance****De la séance ordinaire du**de la législature  
2016 - 2021**Jeudi 22 mars 2018, 20 h 00**

En la salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

---

Présidence	:	<b>M. Patrick OPPLIGER</b>
Sont présents	:	40 Conseillères et Conseillers sur 55, à l'appel, puis 43 Conseillères et Conseillers sur 55, 45 minutes plus tard
Excusé(e)s		MM. BALLY Alain BUENZLI Jean-Claude FERAZZA Pier Antonio NICOLET Alexandre PACHE Olivier PEREY Jean-Luc PISANI Henri PISANI Lionel STRAESSLE Laurent VILLARD Pierre Mme ALLENBACH Nadine
Démissions :		MM. GAVILLET Christophe PACHE Pierre
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme FREDA GUERITault Geneviève, Secrétaire

---

Le **Président Patrick OPPLIGER** ouvre la 10<sup>ème</sup> séance de la législature. Il salue le Syndic, les membres de la Municipalité, Mme CACCIA, Boursière communale, Mme CAMPICHE, Secrétaire M. CORNU, Huissier, M. BOTRE, Responsable du service des travaux et M. CAND ainsi que les membres du Conseil présents. Il adresse également ses salutations au représentant de la presse et au fidèle public. Il constate que l'ordre du jour a été envoyé dans les temps.

Avant de débiter la séance, il demande aux membres du Conseil d'observer une minute de silence et de recueillement à la mémoire du frère de **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** et le papa de **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER**

## 1. Appel

Il est effectué par **Mme Geneviève FREDA GUERITAUT**, Secrétaire.

40 Conseillères et Conseillers sur 53 (2 démissions) sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**M. le Président Patrick OPPLIGER** rajoute un point 9, « Election membre de l'ASIGOS », à l'ordre du jour. **M. le Conseiller Christophe GAVILLET** ayant démissionné au 5 mars, il est utile de le remplacer rapidement.

**Vote** : Les Conseillères et Conseillers adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI** a plusieurs remarques :

- P.143 : au pt. 6 de l'ordre du jour, il demande à modifier son intervention de la manière suivante
  - o *[... il ne s'agit pas d'équiper un 2<sup>ème</sup> terrain de foot d'un arrosage automatique].*
  - o *[... à un calcul empirique : 10'000.- d'économie sur 37'000.- en 2016 semblait raisonnable.]*

Ces remarques étant prises en compte, la discussion est close.

**Vote** : Les Conseillères et Conseillers adoptent le PV corrigé à l'unanimité.

**Mme Geneviève FREDA GUERITAUT**, Secrétaire, est remerciée pour la qualité et la précision du procès-verbal.

## 4. Communications du Bureau

**M. le Président Patrick OPPLIGER** lit le texte suivant :

- *Le 4 janvier, j'ai reçu un courrier du Tribunal cantonal m'informant qu'un citoyen avait fait recours contre une décision d'une autorité de la commune de Romanel-sur-Lausanne relative au plan partiel d'affectation (PPA) Le Village. Etant donné que le recourant n'a pas donné suite aux demandes du juge instructeur, le recours a été classé en date du 30 janvier 2018.*
- *Le 10 janvier, j'ai assisté à la cérémonie officielle de la nomination du Commandant du SDIS La Mèbre, Mme le Premier Lieutenant Marie-Claude Rémy.*
- *Le 3 février, M. le Conseiller Pierre Pache m'a envoyé sa démission du CC avec effet à cette même date.*
- *Le 5 mars, M. le Conseiller Christophe Gavillet m'a informé de sa démission avec effet immédiat.*
- *Votations du 4 mars 2018, résultats :*

### N° : 01 Objet : Nouveau régime financier 2021

BULLETTINS	Rentrés	1'117
	Blancs	35
	Nuls	1
	Valables	1'081

Suffrages	
Oui	962
Non	119
Taux de participation	54.51 %

**N° : 02 Objet : Suppression des redevances Billag**

BULLETTINS	Rentrés	1'122
	Blancs	5
	Nuls	1
	Valables	1'116

Suffrages	
Oui	275
Non	841
Taux de participation	54.76 %

**N° : 01 Objet : Pour le remboursement des soins dentaires**

BULLETTINS	Rentrés	1'116
	Blancs	22
	Nuls	1
	Valables	1'093

Suffrages	
Oui	473
Non	620
Taux de participation	54.47 %

- Comme informé par courriel du 4 mars 2018, une nouvelle séance est demandée par la Municipalité et d'entente nous avons retenu la date du 24 mai 2018
- 21 mars, j'ai reçu la démission du CC de Mme Catherine Staub avec effet au 30 juin 2018.

J'en ai terminé avec les communications du bureau. »

**5. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)**

**M. le Syndic Daniel CROT** fait part des communications de la Municipalité.

« Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

- Pour cette 10e séance du Conseil communal de la législature, je tiens à vous dire quelques mots sur les sujets suivants :

**Mobility**

Après avoir pris connaissance des nouvelles conditions d'utilisation du véhicule stationné à la gare de Romanel (augmentation du coût du contrat à fr. 771.-- par mois, ce qui ne correspond pas au montant prévu au budget) et après réception du responsable de la Société Coopérative Mobility qui nous a transmis les statistiques d'utilisation de ce service (sur 40 utilisateurs, 8 sont domiciliés sur notre commune), nous vous informons que nous avons pris la décision de mettre un terme à ce contrat et de renoncer ainsi au service Mobility sur le territoire communal, et ceci avec effet au 1er mai 2018.

**Personnel communal**

D'ici la fin du premier semestre 2018, l'ensemble du personnel communal et votre Municipalité assistera à des cours de premiers secours. Cette démarche a été mise en place par la Responsable des Ressources Humaines. Elle permettra à chacun et chacune de se remémorer les gestes à appliquer lors d'accident et d'assurer la bonne utilisation des défibrillateurs se trouvant à l'entrée de la Maison de Commune et à l'entrée de la salle polyvalente.

**Office postal**

Les démarches se poursuivent. Les Responsables de La Poste ont été reçus par une délégation de la

*Municipalité. De même que les propriétaires du bâtiment abritant actuellement l'Office postal de Romanel, ainsi qu'une délégation des initiants de la pétition lancée pour le maintien de l'Office postal, et ceci afin de permettre à chacun de s'exprimer sur ce dossier. Je reviendrai là-dessus, en détail, dans les divers, pour dresser un point de situation.*

*Après avoir mis au concours le poste de Chef de service à 100 % pour le Bureau Technique Intercommunal regroupant les Communes de Romanel-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery et Sullens, je vous informe que nous avons décidé d'engager M. Stéphane Rochat, ancien collaborateur technique de notre Commune (2009 à 2012), pour exercer cette fonction, et ceci dès le 1er mai prochain. Une convention établie entre les différentes communes concernées par cet engagement est en cours de finalisation. Je reviendrai également sur ce point dans les divers.*

*J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité et laisse la parole à mon collègue Denis FAVRE».*

### **Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Denis FAVRE**

#### **Urbanisme :**

Il informe que la Municipalité a reçu du service de l'information sur le territoire de la ville de Lausanne en date du 16 février 2018 la dénomination du chemin central du futur quartier des jardins de la Source : il s'appellera le Ch. du Pré Jacquet.

Il informe que le PPA Village a enfin été adopté de manière définitive le 26 février 2018.

### **Communications de la Municipalité faites par M. le Municipal Luigi MANCINI**

**Chantier Pré-Jacquet :** Il informe que la mise à l'enquête de la construction du parking est terminée et que celle concernant le bâtiment 4 est en cours.

Il laisse la parole à son collègue Blaise JAUNIN.

### **Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Blaise JAUNIN**

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux : quelques informations de mon dicastère.*

#### **Assainissement Marais / Epinettes**

*Nous avons pris connaissance du courrier du 12 décembre 2017 de l'ECA à Pully mentionnant que son Etablissement émet toute réserve quant à la prise en charge de dommages dus à une inondation que pourraient subir les biens immobiliers et mobiliers se trouvant dans le prolongement des bâtiments et installations exploitées par le Green Club SA, et ce en raison de la fréquence d'évènements de ce type survenus à cet endroit, et que sa réserve tombera uniquement à condition que des mesures adéquates permettant d'éviter que les eaux ne convergent vers les biens en question soient prises.*

#### **Contrôle des Habitants - Population**

*Nous avons pris note de l'état au 31 décembre 2017 des habitants de notre village, transmis par Madame Martine Cuche, Préposée au Contrôle des habitants, en date du 16 janvier 2018, indiquant une population au 31.12.2017 de 3'300 habitants (1'629 hommes dont 1'205 suisses et 1'671 femmes, dont 1'324 suissesses, soit une diminution de 50 habitants, statistique qui paraîtra dans le Romanel Info d'avril 2017.*

#### **Sécurité publique – Nuisances**

*Nous avons pris acte du rapport du 2 février 2018 de Monsieur Jean-Marie Cornu, Assistant de Sécurité Publique, mentionnant qu'en date du 1er février 2018 il a découvert, dans les bois du quartier du Raffort, un sac contenant 830 grammes de Cannabis et 21 grammes de Cocaine, pour une valeur à la revente de près de CHF 15'000.--, et que ces produits stupéfiants ont été inventoriés et pris en charge par la*

Gendarmerie.

La Municipalité tient à réitérer ses remerciements à Monsieur Cornu pour son excellent travail dans le cadre de cette affaire.

J'en ai terminé avec mes communications et laisse la parole à ma collègue Claudia PERRIN».

### **Communications de la Municipalité, lues par Mme la Municipale Claudia PERRIN**

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux : quelques informations de mon dicastère.

#### **ASIGOS**

Conformément aux nouveaux statuts de l'ASIGOS, et plus précisément afin de répondre à l'article 17 desdits statuts, Monsieur Daniel Crot a été nommé en qualité de suppléant au sein du Comité de direction l'ASIGOS.

#### **UAPE**

C'est avec une grande satisfaction que la Municipalité vous communique l'ouverture, dès la rentrée d'août 2018, d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) destinée aux élèves de 1P à 4 P, ceci dans les deux classes inoccupées du collège des Esserpys. Un courrier a été adressé aux parents concernés. Mme Sandra Ghiggia, directrice de la garderie, s'occupe de donner les renseignements nécessaires et de gérer les inscriptions.

Je vous remercie de votre attention. »

**M. le Président Patrick OPPLIGER** remercie **M. le Syndic Daniel CROT** et les Municipaux pour leurs communications. Il rappelle que la discussion est possible au point 10 (Divers) de l'Ordre du Jour.

## **6. Assermentation**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** informe que suite à la démission de **M. le Conseiller Pierre PACHE**, l'Entente Indépendante de Romanel propose **M. Pascal CUGNONI** sur la liste des « viennent-ensuite ».

Le **Président Patrick OPPLIGER** invite **M. Pascal CUGNONI** à prendre place devant lui et demande à l'Assemblée de se lever. Il lit le serment :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

**M. Pascal CUGNONI** prononce la promesse en levant la main droite.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** félicite le nouveau Conseiller et l'invite à prendre place au sein de l'assemblée dans laquelle il pourra dès à présent délibérer.

## **7. Préavis municipal No 18 / 2018 « Remplacement du matériel informatique »**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** invite les rapporteurs des Commissions à lire leur rapport.

**M le Conseiller Philippe URNER**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances à l'Assemblée.

**M. le Conseiller François MORIER** rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission Technique.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion.

**M. le Syndic Daniel CROT** remercie les membres des 2 commissions pour la qualité de leur rapport. La Municipalité apporte un amendement et en demande la lecture à son collègue **M. le Municipal Denis FAVRE**.

**M. le Municipal Denis FAVRE** lit l'Amendement de la Municipalité



## MUNICIPALITE DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

### Amendement de la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne sur le remplacement du matériel informatique

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
La Municipalité, après lecture et analyse des deux rapports des Commissions chargées d'étudier le Préavis municipal No 18/2018 intitulé "Remplacement du matériel informatique", estime que plusieurs pistes d'économies peuvent en effet être imaginées. Ces économies ne doivent pourtant pas remettre en question l'offre de la Société « Exel », qui est le fait d'un marché public.

Les deux Commissions s'accordent sur les points touchant à des économies identiques, soit la plateforme pour le Conseil, les infrastructures multimédias et la diminution partielle des laptops ou desktops. La Commission technique propose aussi que l'architecture se compose de seulement deux serveurs et non trois, ainsi que le remplacement total du système Wi Fi.

Suite à ces différents amendements, la Commission communale qui s'est occupée de ce projet, accompagné du spécialiste en la matière, a rencontré la société Exel afin de discuter sur les impacts de ces économies sur le marché public, ainsi que sur le fonctionnement, à terme.

Pour le serveur, si les logiciels métiers évoluent et deviennent plus gourmands en ressources (par exemple la GED), la vitesse ainsi que la redondance ne pourront plus être assurées ; dès

lors, si dans deux à trois ans il faudra quand même installer un troisième serveur, le prix sera une fois et demie, voire deux fois plus important.

Pour les infrastructures multimédias, les économies à réaliser ne devraient pas aller jusqu'à la suppression totale du poste des investissements, mais devraient laisser un montant pour installer seulement le nouveau système prévu dans la salle de conférence située dans les combles de la Maison de Commune (écran, projecteur et connexion sans fils).

Concernant le système Wi Fi, la Société Exel étudiera, avec le fournisseur des bornes d'accès Wi Fi, la possibilité de la reprise de l'existant, ainsi que les garanties possibles.

Concernant la plateforme pour le Conseil communal, la Municipalité en propose l'abandon puisque les deux Commissions sont unanimes pour ne pas installer un tel système.

Concernant les laptops et desktops, une répartition en adéquation avec les postes de travail doit permettre également une économie du nombre de postes installés.

Les conditions du marché public prévoient une garantie de 5 ans sur l'ensemble du matériel installé. Le matériel existant ne remplira plus ces conditions et il sera nécessaire d'en tenir compte dans le contrat final.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité dépose l'amendement suivant afin de répondre en grande partie aux économies demandées par les Commissions chargées d'étudier le Préavis municipal No 18/2018 intitulé "Remplacement du matériel informatique" :

- Abandon de l'installation de la plateforme, installation multimédia uniquement dans la salle de conférence située dans les combles de la Maison de Commune, négociation pour les antennes Wi Fi, diminution des postes (laptops et desktops), soit de ramener le crédit d'investissement à **CHF 270'000.--**.

Cet amendement est par conséquent opposé aux neuf amendements proposés par les deux Commissions chargées d'étudier ledit préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

D. Crot

La Secrétaire :

N. Pralong

**M. le Conseiller François MORIER** demande une suspension de séance pour pouvoir discuter du contre-amendement avec le reste des membres de la Commission technique.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** accepte une suspension de 15 minutes

**M. le Conseiller François MORIER** apprécie que l'amendement de la Municipalité aille dans le sens d'une diminution des coûts. Il souhaiterait insister sur 2 points. Le 1<sup>er</sup> concerne l'achat d'un laptop à l'usage du bureau. Il souligne la nécessité d'acquérir celui-ci. Le 2<sup>ème</sup> point concerne le nombre de serveurs. Selon la Commission Technique, 2 serveurs suffiraient pour les 3 prochaines années. Il laisse la parole à M. le Conseiller Nicolas TIECHE, spécialiste du domaine, pour en expliquer les détails.

**M. le Conseiller Nicolas TIECHE** indique que le prix des serveurs baisse continuellement avec des performances toujours plus importantes. Il apparaît clairement que 2 serveurs sont aujourd'hui largement suffisants et il propose de réévaluer les besoins en serveur, selon les évolutions logiciels et matériels dans 3 ans, ou plus tôt si nécessaire.

**M. le Conseiller Simon LOB** relève que la salle des combles est déjà équipée multimédia (écran et beamer) et questionne la Municipalité sur la valeur ajoutée des nouveaux équipements prévus.

**M. le Municipal Denis FAVRE** indique que le beamer arrive en fin de vie et qu'un écran plus grand serait plus commode lors de la projection des fichiers excel. Actuellement la connectique de type VGA pose problème et une technologie sans fil serait plus performante pour les utilisateurs.

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI** remercie la Municipalité d'avoir suivi les propositions de la Commission des finances et informe qu'elle soutiendra l'amendement de la Municipalité. Elle invite les membres du Conseil à en faire autant.

**M. le Conseiller François MORIER** souhaiterait entendre la Municipalité sur le point précis du laptop du Bureau et revient aussi sur le nombre de serveurs nécessaire. Il se demande s'il est légalement possible dans le cadre d'un marché public de différer une partie de la dépense (achat de 2 serveurs maintenant, puis un 3<sup>ème</sup> plus tard).

**M. le Municipal Denis FAVRE** dit que parmi les PC actuels de la Commune, il devrait en trouver un qui fera l'affaire. Il aura en plus l'avantage d'être en réseau et pouvoir profiter des sauvegardes sur le serveur. Concernant l'achat des serveurs, la société excel indique que 2 serveurs suffisent effectivement pour commencer. Cependant, en cas de panne de l'un d'eux, le système continuerait à fonctionner mais de manière ralentie. Les futures installations (SIT, GED, etc.) ralentiront le fonctionnement des serveurs. La société excel se demande si c'est une réelle économie de se priver dès aujourd'hui de ce 3<sup>ème</sup> serveur car elle ne connaît pas précisément l'ensemble des logiciels métiers existants. Il rappelle que la société excel a juste répondu à un cahier des charges.

**M. le Conseiller François MORIER** indique que l'économie d'un serveur permettrait aussi l'économie des licences et des frais de maintenance associés. Il rappelle que le parc informatique de la Commune n'est constitué que de 30 postes à des fins uniquement bureautiques, 2 serveurs sont amplement suffisants pour ces besoins et l'importance de l'infrastructure à supporter.

**M. le Municipal Denis FAVRE** précise que la dépense de l'enveloppe budgétaire fera l'objet d'une planification sur 2 ans en fonction des réels besoins et des choix d'installation nécessaires aux évolutions prévues.

**M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE** demande aux 2 Commissions de se prononcer clairement sur leur intention de retirer, ou pas, leurs amendements.



**M. le Conseiller Philippe MUGGLI** informe que la Commission des Finances retirera ses amendements uniquement si celui de la Municipalité est accepté.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** confirme qu'il fera voter en premier l'amendement de la Municipalité.

**M. le Conseiller François MORIER** indique que la Commission Technique est prête à retirer tous ses amendements à l'exception de celui concernant le 3<sup>ème</sup> serveur. Il demande à ce que l'amendement concernant ce 3<sup>ème</sup> serveur soit voté en premier.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** demande ce qu'il adviendra du matériel actuel et notamment des écrans qui ont une durée de vie usuelle de 8 à 10 ans.

**M. le Municipal Denis FAVRE** indique que les écrans seront recyclés au mieux dans les services de la Municipalité. Il s'engage auprès de la Commission technique à démarrer avec 2 serveurs et d'en acquérir un 3<sup>ème</sup> seulement si nécessaire par la suite et cela sans convoquer le Conseil.

**M. le Conseiller Yvan BUEHNER** partage son expérience d'une entreprise dont le parc informatique est comparable à celui de la Municipalité. Il explique qu'un système WIFI n'est pas stable et lorsqu'il est en panne, il paralyse toute activité si l'entreprise n'a pas un spécialiste informatique pour résoudre le problème. Le système VGA a une qualité supérieure selon son expérience. Il indique qu'il existe aussi des écrans de grande qualité avec du VGA ou avec un système WIFI intégré à l'écran pour un prix de CHF 3'000.- à 5'000.- Par ailleurs, il présente une solution informatique de plateforme d'échange simple de fichier pour le prix de CHF 850.- Il encourage la Municipalité à étudier cette possibilité en regard des sommes élevées présentées dans le rapport. Concernant les serveurs (maintenance, update, licences, etc.), il propose de mettre au budget une somme pour couvrir ces coûts fixes, à cela s'ajoute un autre montant pour le renouvellement du matériel informatique à adapter en fonction des besoins projetés.

**M. le Conseiller Pascal CUGNONI** a calculé le prix d'un ticket et est surpris par son montant s'élevant à CHF 400.- Il demande ce qui justifie ce prix ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** indique que le nombre de tickets mensuels a été adapté à l'activité des 5 dernières années des services de la Municipalité. Les 5 entreprises contactées ont toutes fait des propositions plus au moins équivalentes. C'est le prix moyen du marché. Il indique que la complexité de la spécificité des logiciels de la Commune (Bourse, contrôle des habitants, ...etc) et la nécessité qu'ils soient toujours opérationnels justifient ce coût. Ils ne peuvent pas être comparés avec ceux utilisés de manière domestiques. Il précise que la Municipalité mettra en œuvre la recommandation de la Commission technique et assure qu'un suivi plus régulier des évolutions technologiques sera intégré au fonctionnement de la Municipalité.

**M. le Conseiller Christian BOVEY** précise 3 points. Le 1<sup>er</sup> concerne les frais de maintenance qui intègrent, entre autre, la mise à jour des logiciels de tous les ordinateurs ce qui représente beaucoup de travail. Le 2<sup>ème</sup> point concerne les écrans à recycler. Il propose de ne remplacer qu'une partie des écrans existants et de stoker ceux qui ont été remplacés en prévision du dysfonctionnement d'autres écrans dans les années à venir. C'est ainsi que cela fonctionne là où il travaille. Le 3<sup>ème</sup> point concerne la plateforme. Il est convaincu que des solutions moins onéreuses existent. Il cite l'exemple d'Infomaniak qui propose pour CHF 1'500.- une solution de plateforme avec des emails individuels.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** propose de passer au vote de l'Amendement de la Municipalité. Il rappelle l'entière liberté de voter sur le reste du Préavis et il informe que le Conseil est maintenant composé de 43 Conseillères et Conseillers.

Il lit les conclusions de l'Amendement de la Municipalité

*[...Abandon de l'installation de la plateforme, installation multimédia uniquement dans la salle de conférence située dans les combles de la Maison de Commune, négociation pour les antennes Wi Fi, diminution des postes (laptops et desktops), soit de ramener le crédit d'investissement à CHF 270'000.--]*

**VOTE : l'Amendement est accepté à l'unanimité.**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** lit les conclusions du Préavis de la Municipalité

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le Préavis municipal N° 18 / 2018, adopté en séance de Municipalité du 12 fév. 2018 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission Technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **d é c i d e**

- d'accepter le préavis municipal no 18 / 2018 tel qu'amendé ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 270'000.- TTC pour le remplacement du matériel informatique ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
  - d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 5 ans.

**VOTE : le Préavis est accepté à l'unanimité.**

**M. le Municipal Denis FAVRE** remercie les conseillers de leur confiance. Il rappelle que les 5 membres de la Municipalité sont toujours soucieux de faire attention aux dépenses et d'utiliser les enveloppes budgétaires de manière rationnelle.

## **8. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nadia Pisani Ben Nsir**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** propose à la Municipalité de lire la réponse. La Municipalité décline. Il ouvre donc la discussion.

**M. le Conseiller François MORIER** constate que les études proposent uniquement des solutions onéreuses et n'indique pas ce que coûterait un enterrement partiel de la ligne du LEB (tranchée de Romanel centre). Cette réponse ne répond pas précisément à la question précise de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR.

**M. le Municipal Denis FAVRE** estime que la Municipalité a répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR, tous les documents disponibles en lien avec LEB ont été rassemblés et transmis. Il souligne qu'il ne doit pas y avoir de pentes trop importantes sur le parcours du LEB, et donc la descente ou la remontée du train doit être réalisée sur de grandes distances. Il admet qu'une simple règle de trois pourrait être utilisée pour le calcul du coût sur une distance d'enterrement du train plus courte.

**M. le Conseiller François MORIER** se permet d'insister pour que l'étude soit éventuellement relancée pour clarifier ce que coûterait une solution d'enterrement «minimal» du train avec 150m avant pour la descente et 150m après pour la remontée. En effet, il a l'impression que les études du SDNL ont été rédigées dans le but de conclure « que de toute façon ça sera trop cher », en chiffrant des solutions d'enterrement «maximal».

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** remercie la Municipalité d'avoir rassemblé tous ces documents. Elle suggère de les mettre en ligne sur une plateforme sécurisée accessible aux ayants droits. Elle constate que ces études s'étalent sur 10 ans et qu'il serait pertinent d'en refaire une uniquement sur le tronçon de Romanel en tenant compte des derniers développements urbains (école, ...etc). Concernant le passage à niveau du Taulard, elle propose d'étudier à nouveau quelles seraient les options possibles pour ne pas le fermer.

**M. le Municipal Denis FAVRE** indique qu'il manque le document qui règle légalement le financement des transports publics. Il rappelle que la SDNL ne finance pas des travaux de confort. Il suggère de rassembler autour d'une table toutes les parties prenantes (Municipalité, directrice du LEB, etc.) pour discuter des possibilités pour que le LEB ne soit plus une séparation entre le haut et le bas de Romanel.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** se félicite d'avoir des portes paroles de ces propres causes initiées il y a déjà 10 ans. Il remercie le travail important réalisé par la Municipalité pour le rassemblement de ces documents car avant cela, seuls les projets validés étaient accessibles. Il rappelle que le SDNL a toujours cherché à faire la preuve du coût excessif de la mise en tranchée du LEB. Il remercie la Municipalité de poursuivre la réflexion en provoquant cette rencontre avec les différentes parties prenantes. Il souhaite qu'une étude spécifique à Romanel soit réalisée avec un chiffrage précis indépendamment de savoir qui paye quoi le cas échéant. Il explique que le financement pour la réalisation d'un tel projet ne pourra se faire que sur la base d'une étude technique détaillée et chiffrée préalablement. Les personnes politiques vaudoises concernées ne pourront être consultées à ce sujet qu'avec un tel document en main. Il précise que là où le LEB serait enterré, il serait possible de construire des routes ou des bâtiments.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** indique que cette discussion n'appelle aucun vote et que la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation.

## 9. Election d'un membre à l'ASIGOS

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion.

**M. le Conseiller Simon LOB** propose la candidature de M. le Conseiller Nicolas TIECHE pour remplacer M. Christophe GAVILLET sortant de l'ASIGOS

**M. le Président Patrick OPPLIGER** relit l'article 11, alinea 3 de la loi sur les Communes.

*[Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal]*

**M. le Conseiller Nicolas TIECHE** accepte cette charge.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** félicite M. le Conseiller Nicolas TIECHE pour cette nouvelle tâche qui lui est confiée.

## 10. Motions, interpellations, postulats

La parole n'est pas demandée

## 11. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** informe que la Commission consultative a eu une séance avec la Municipalité lundi 19 mars dernier où elle a pu être informée des dernières évolutions.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** informe que la dernière séance de l'ASIGOS a eu lieu mercredi 21 mars dernier. 2 personnes de Prilly ont été assermentées, il manque l'assermentation à venir de M. Nicolas TIECHE pour être au complet. Prochainement des suppléants nouvellement nommés (M. le syndic Daniel CROT pour Romanel), comme l'exige les nouveaux statuts, du CODIR seront assermentés. Le bureau reste inchangé à l'exception d'une personne de Prilly remplaçant une personne de Jouxten-Mezery. La Commission des finances et de gestion a été réélue avec M. Christian BOVEY en remplacement de M. Patrick MASPOLI sortant. Les comptes de l'ASIGOS ont été momentanément refusés jusqu'à la prochaine séance du 26 avril prochain.

**M. le Conseiller Patrick MASPOLI** apporte un complément sur la Commission de Gestion et Finances de l'ASIGOS. Elle se demande comment allait réagir le CODIR par rapport à l'arrêt du Tribunal Fédéral du 7 décembre 2017 sur la problématique de la participation des parents d'élèves aux courses d'école, camps et autres manifestations scolaires. L'ASIGOS prendra en charge CHF 30'000.- des frais de participation des parents.

## 12. Propositions individuelles et divers

**M. le Syndic Daniel CROT** informe de la séance du 12 février dernier concernant la Poste. Le centre commercial Migros est très intéressé par une agence dans ses locaux. La poste devra faire les démarches. Un service à domicile pour les personnes âgées pourra être mis en place. Il souhaite connaître le sentiment des Conseillers communaux sur cette proposition d'agence.

**M. le Conseiller Philippe NOEL** demande à la Municipalité si elle a pris connaissance du label « Commune en santé ».

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** n'a pas connaissance de ce label.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** n'a pas été convaincu par le projet et a décidé de ne pas en parler à ses collègues. Il indique que le dossier a été transmis à « Lausanne Région » pour étude complémentaire.

**Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY** remercie la Municipalité pour ces démarches auprès de la Poste suite à la pétition initiée par l'Entente. M. Jean-Claude PROGIN et elle-même ont été reçus par la Municipalité qu'il leur a présenté les résultats de leurs discussions avec la Poste. Elle est très satisfaite du résultat et particulièrement des services destinés aux anciens du Village.

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** précise que le service à domicile est ouvert à tous les citoyens de Romanel, pas seulement aux personnes âgées

**M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** indique que ce service est systématiquement proposé lors d'une fermeture d'agence postal et il est gratuit et ouvert à tous.

**M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE** demande quand le préavis concernant l'UAPE sera présenté. Il cite le dernier PV pour appuyer sa demande.

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** indique qu'en août 2018, deux classes vides des Esserpys seront occupées par l'UAPE en respectant le budget d'exploitation voté. Cette solution est provisoire, en attendant un UAPE définitif qui sera discuté lors d'un prochain préavis.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** informe que suite à la démission de Mme la Conseillère Catherine STAUB, le PLR proposera le premier viennent-ensuite, M. Christian TRINCA.

Il revient sur les nouveaux statuts de l'ASIGOS et insiste sur l'importance de la majorité des 2/3 qui a permis dès la première séance de pouvoir en bénéficier en tant que « petite Commune ». En effet, avec l'ancien système à la majorité simple, Prilly avec ses 11 membres, pouvait décider « tout seul » de tout... Le règlement de l'ASIGOS est prêt mais doit être visé par le service juridique du Canton avant d'être voté.

Il a constaté que plusieurs voitures continuent à se parquer, le soir, au Taulard ce qui rend la circulation dangereuse. Il demande que l'agent de sécurité passe plus régulièrement pour verbaliser les voitures.

Il remercie l'agent de sécurité d'avoir réglé le feu de signalisation direction Lausanne. Il demande si c'est possible de le faire dans l'autre sens aussi.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** confirme que les contrevenants (Taulard et Esserpys) sont pourchassés et des amendes sont encaissées.

Concernant le feu de signalisation, il a demandé un devis qui s'élève à CHF 28'000.- et il propose de renoncer à le modifier étant donné les finances de la Commune.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** propose de les mettre « clignotant » à partir de 22h00.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** indique que le feu de signalisation est déjà réglé « clignotant » entre 23h00 et 5h00 du matin.

**M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE** demande à la Municipalité ce qu'il en est pour la Commune de Romanel concernant la prise en charge par l'ASIGOS des frais pour les camps scolaires des élèves. Il précise qu'en son temps, c'étaient les parents qui payaient la totalité des frais.

**M. le Syndic Daniel CROT** va étudier pour aussi prendre en charge les frais selon les possibilités budgétaires. Il indique que seules 2 classes partent en camps de ski actuellement.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** redemande à la Municipalité ce qu'il en est des containers à poubelles qui « stationnent » sur le trottoir du Ch. Du Taulard.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** indique qu'il est normal que les propriétaires de l'ancien terrain Chapuis sortent leurs containers à végétaux le vendredi pour des fins évidentes d'exploitation. De plus, après vérification par l'employé communal, M. Botre, l'espace est suffisant (98cm) pour le passage d'une poussette double (93cm) ou un déambulateur.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** est surprise de cette réponse, d'après ses propres photos, ce n'est pas le cas. Elle propose de comparer les photos.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** indique le trottoir de l'autre côté de la rue qui est entièrement sécurisé et sans containers à poubelles.

**M. le Conseiller Simon LOB** annonce que le mardi 17 avril à 20h00 aura lieu dans la salle de la Villageoise l'assemblée constitutive de la section du parti socialiste de Romanel sur Lausanne. A cette occasion, **Mme Nuria GORRITE**, Conseillère d'Etat, sera présente. Cette assemblée est ouverte à tous.

**M. le Syndic Daniel CROT** informe que M. Stéphane Rochat est engagé à 100% dès le 1<sup>er</sup> avril au bureau technique intercommunal et M. Stéphane Auer passera à 50% au 1<sup>er</sup> octobre.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Patrick OPPLIGER** lève la séance à 22h38 tout en

rappelant la tenue de la prochaine séance, le **24 mai prochain à 20h00**.

Adopté, avec modifications, en séance du 24 mai 2018.

Le Président

La Secrétaire

Patrick OPPLIGER

Geneviève FREDA GUERITAUT